

Quelques lignes plus loin, on ajoute:

« La qualité dépend, avant tout de l'effectif, de la disponibilité, du savoir, de la technique et du dévouement des praticiens; elle dépend ensuite des moyens dont ils disposent et, en troisième lieu, de l'organisation des services.

Voici donc l'ordre de priorité: d'abord, l'effectif; ensuite, les moyens, enfin, l'organisation. Ceux pour qui le rapport de la Commission Hall est comme une bible devraient y porter attention et ne pas le citer hors de contexte. Lorsque nous disons être en faveur de l'application du régime dès maintenant, nous sommes sérieux; nous le voulons maintenant, non pas en 1968 ou à une date quelconque que pourra choisir le ministre des Finances (M. Sharp) et que nous ignorons, bien entendu, car qui pourrait lire sa pensée.

J'avoue que le discours du député de Cartier (M. Mercier) me semble être le plus idiot que j'aie jamais entendu. Certaines de ses déclarations m'ont stupéfié. Il a dit, par exemple, que nous devrions abaisser les normes des soins médicaux, ce qui nous permettrait d'avoir plus de médecins. Le député veut-il dire que le gouvernement devrait adopter cette politique, que ce qui importe c'est le nombre des médecins, non leur compétence? Je n'en croyais pas mes oreilles quand j'ai entendu cela hier à la Chambre. Il a d'ailleurs fait d'autres remarques qui dépassent l'entendement. A mon avis, il ne vaut même pas la peine de les commenter. Pour l'honneur de la profession du député, j'espère sincèrement que la même chose n'arrivera pas aux avocats.

Bref, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le projet de loi doive être retardé. A mon avis, c'est un écran de fumée pour dissimuler une partie des difficultés survenues au sein du cabinet. C'est un écran de fumée pour camoufler le fait que nous n'avons pas assez de médecins pour mener à bonne fin un programme de ce genre et que nous n'avons pas la collaboration des provinces. Imaginez, nous ne pouvons adopter maintenant un régime d'assurance frais médicaux pour protéger ceux qui sont dans le besoin, et cela en pleine période de prospérité. Si nous ne pouvons l'adopter maintenant, monsieur l'Orateur, quand le pourrons-nous? Sera-ce en 1968, 1969, 1970 ou 1975? Les députés de notre parti ne pourront jamais approuver pareil manque d'égards envers ceux qui ont besoin d'aide maintenant.

• (7.30 p.m.)

D'aucuns disent que nous essayons d'étouffer ce bill en présentant un amendement. Je leur demande de se reporter à la mesure législative concernant les chemins de fer et à l'amendement présenté le 30 août 1966. Cet

[M. Brand.]

amendement, qu'on peut trouver à la page 7804 du Hansard, se lisait en partie comme il suit:

Cette Chambre refuse courtoisement d'aborder la deuxième lecture d'un bill...

Cet amendement et le sous-amendement proposé par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) auraient sûrement eu pour résultat d'étouffer le bill. Évidemment, ils estiment qu'il est tout à fait permis d'agir ainsi au sujet des chemins de fer, mais non en ce qui concerne l'assurance frais médicaux. Comme résultat de ces amendements, nous avons adopté un bill acceptable aux cheminots. Pourquoi ne pourrions-nous obtenir un bill qui soit acceptable aux Canadiens et à ceux qui doivent assurer le service?

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Ce n'est pas mon intention, monsieur l'Orateur, de répéter toutes les critiques si admirablement formulées par mes collègues concernant l'échec du gouvernement face à la mise en œuvre du régime d'assurance frais médicaux dans le délai fixé. Je ne crois pas que nous ayons besoin de rappeler le fait que le gouvernement a virtuellement renié un engagement fondamental envers le public canadien. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que les députés de ce côté-ci de la Chambre insistent beaucoup sur le fait qu'un grand nombre de députés, notamment les députés de l'arrière-ban d'en face, se trouvent dans une situation gênante. Il est inutile de répéter sans fin, comme l'ont signalé un grand nombre de députés, que les porte-parole du gouvernement n'ont pas vraiment expliqué d'une manière réaliste pourquoi un gouvernement ne peut mettre le régime en œuvre présentement, après toutes les promesses qu'il a faites. On n'a pas besoin assurément d'insister sur le fait qu'un grand nombre de Canadiens ayant besoin de traitements médicaux devront maintenant s'en passer parce que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses.

J'ai remarqué dans les journaux aujourd'hui, monsieur l'Orateur, que l'Association médicale canadienne, un organisme qui ne manifeste ordinairement pas beaucoup d'enthousiasme en faveur du principe de l'assurance frais médicaux, a déclaré que le gouvernement, en ne mettant pas en œuvre un programme complet et universel d'assurance frais médicaux, prive quelque cinq millions de personnes de traitements médicaux dont elles ont vraiment besoin à l'heure actuelle. Je suis convaincu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) et quelques-uns de ses